

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

(Association sans but lucratif régie par la loi de 1901)
231 rue Saint-Honoré 75001 PARIS. Tél. 06 63 34 87 20

(Président : Eric Hintermann - Vice-Président - Max Popiacki - Secrétaire Général : Eric Blaisse - Trésorier : Pierre Jeanneney)

Paris, le 22 mars 2014.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

L'Association Nationale des Turfistes, créée en 1996 par Eric Hintermann, s'est réunie en Assemblée Générale le 22 mars 2014, à 9 h 15, à la Brasserie « *L'Européen* », à Paris. Le Président a remercié les membres du Bureau et les adhérents qui étaient présents, ainsi que ceux qui ne pouvaient pas venir, tel notre trésorier, Pierre Jeanneney.

I RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle sur quelles bases fonctionne l'ANT : indépendance totale vis-à-vis des autorités hippiques et du PMU, et bénévolat des membres du Bureau. Il rend compte des activités du Bureau de l'ANT : les *Lettres aux adhérents* (avec de nouvelles rubriques telles que *L'ANT à travers la presse*, *Les lauriers de l'ANT*, ou encore *Les brèves épiques de Lulu*), les nombreux articles parus dans *Paris-Turf* et dans *Le Veinard*, les réponses aux courriers des adhérents ou des simples turfistes, et le parrainage d'une course à Vincennes le jour de la journée des turfistes (avec la tenue d'un stand dans le grand hall tout au long de l'après-midi et la mise en place d'une grande banderole sur la piste avant le poteau d'arrivée).

Il évoque les prochains rendez-vous de l'ANT : la lettre à adresser au ministre de l'agriculture, M. Le Foll, pour poursuivre le dialogue qui avait été entamé avec lui lorsqu'il avait reçu une délégation de l'ANT l'année dernière, et la rencontre à venir avec le service marketing du PMU, pour obtenir des réponses sur toutes les questions techniques qui peuvent poser problème aux turfistes.

Enfin, le Président rappelle que les adhérents peuvent joindre les membres du Bureau par l'intermédiaire du site internet de l'association : www.associationturfistes.fr.

Le rapport moral est adopté.

II RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR LE VICE-PRÉSIDENT

M. Popiacki, vice-président, note que malgré les frais engagés pour l'achat d'une grande banderole pour la journée des turfistes à Vincennes, les comptes de l'ANT sont toujours largement positifs. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse et de l'aide bénévole des membres du Bureau.

Le rapport financier est adopté.

III RENOUELEMENT DU BUREAU NATIONAL

L'Assemblée Générale a élu son Bureau National qui est ainsi composé :

Président : ERIC HINTERMANN
 Vice-Président : MAX POPIACKI
 Secrétaire général: ERIC BLAISSE
 Trésorier: PIERRE JEANNENEY
 Membres : BERNARD BAROUCH, ANGE GALION,
 ALAIN GENDREAU, PIERRE LACROUTS,
 MICHEL LEMOSOF.

JEAN BERGDOLL et JOYEUX sont membres d'honneur.

IV LES COTISATIONS

Il est décidé de les fixer comme suit, au choix de l'adhérent :

- 5 euros (courrier transmis par l'internet uniquement)
- 15 euros
- 30 euros
- 40 euros ou plus.

V SUJETS DÉBATTUS, MOTIONS ADOPTÉES

L'avenir des courses : la nécessité d'un changement de stratégie

Dans le débat qui se fait jour depuis que les recettes du PMU stagnent, on constate que de plus en plus de réticences se manifestent, y compris au niveau des socioprofessionnels, face à la stratégie commerciale suivie par les sociétés de courses et le PMU depuis quelques années, à savoir la « lotoisation » des courses, la place toujours plus grande accordée au facteur chance aux dépens du spectacle et de la réflexion. Le Président réaffirme ce qui a toujours été la position de l'ANT : les courses sont avant tout un spectacle, et le jeu sur les courses est d'abord un jeu de réflexion, les courses courent à leur perte si elles veulent prendre modèle sur les jeux de hasard.

L'accès aux hippodromes

Face à la désertification des hippodromes, il ne sert à rien d'améliorer le spectacle et le confort du spectateur si l'on ne commence pas par un préalable trop souvent méprisé : l'amélioration de l'accès aux hippodromes. L'ANT demande qu'il soit imposé, dans un cahier des charges rigoureux, à toutes les sociétés organisatrices de courses « premium » d'organiser un service minimum de navettes, ne serait-ce qu'une fois pour l'aller et une fois pour le retour, entre l'hippodrome concerné et la gare la plus proche, et de faire connaître les horaires de ce service sur leur site internet. Par ailleurs, concernant, toujours, les hippodromes, il faut poursuivre les efforts actuels en matière de restauration, en particulier en matière de restauration bon marché, et mettre en place systématiquement des écrans géants (ne serait-ce qu'itinérants) pour tous les hippodromes d'importance.

La retransmission télévisée

Sans nier l'immense intérêt de la chaîne des courses Equidia, l'ANT réclame le retour de la retransmission télévisée du quinté (avec un respect strict des horaires) et de la diffusion de ses rapports sur une grande chaîne généraliste tous les jours de la semaine, pour que les téléspectateurs qui ne reçoivent ni Equidia ni L'Equipe 21 ne soient pas lésés.

La charte du turfiste

L'ANT demande que les sociétés de courses et le PMU proposent une « charte des turfistes » pour inscrire dans le marbre les droits des turfistes, puisqu'ils sont à la base du financement de toute la filière hippique.

Le droit à la parole

L'ANT, qui avait réclamé la tenue de véritables Etats Généraux des courses, regrette de ne pas avoir été conviée à participer aux tables rondes qui ont été organisées par France Galop pour réfléchir aux stratégies à adopter pour assurer l'avenir du galop en France. Depuis sa création, l'ANT demande qu'on l'invite à participer aux séances des différents conseils d'administration des sociétés dirigeantes pour que les turfistes, qui font vivre les courses, puissent pleinement s'exprimer à travers la voix de leurs représentants.

La séance a été levée à 11 h 30.

Eric HINTERMANN, Président de l'*Association Nationale des Turfistes*.